



Concours photo 2019 : 1 000 \$ en argent à gagner!
Date limite pour participer : 10 septembre 2019

Formulaire de participation (un formulaire par photo)

Auteur de la photo (photographe)

_____ Prénom : _____ Nom : _____

Dr / Dre / M. / Mme

Adresse complète : _____

Téléphone : (_____) _____

Courriel : _____

Photo soumise

- Catégorie 1 (Le médecin vétérinaire en action) – Prix : 400 \$
- Catégorie 2 (L'animal dans toute sa splendeur) – Prix : 200 \$
- Catégorie 3 (L'importance des animaux dans nos vies) – Prix : 200 \$

Un prix *Coup de cœur* (catégorie 4) sera jugé lors du Congrès vétérinaire québécois en octobre 2018 parmi toutes les photos reçues – Prix : 200 \$*

Description de la photo

Titre de la photo (5-6 mots maximum) :

Nom du médecin vétérinaire qui apparaît sur la photo, s'il y a lieu :

Règlements

1. Le participant doit être l'auteur et l'unique propriétaire de la photo et de tout droit s'y rattachant. L'Ordre se réserve le droit d'utiliser les photos reçues aux fins de publication dans ses outils de communication. Les crédits d'auteur seront alors accordés.
2. Tous les résidents du Canada sont admissibles au concours, à l'exception des employés de l'Ordre et des membres du jury.
3. Chaque photo doit être soumise en format numérique et respecter une taille minimale de 8" x 10" (format paysage ou lettre) avec une résolution de 300 ppp. Aucune photo ne doit porter de marque d'identification ou de signature, ni avoir fait l'objet d'un montage ou avoir subi un traitement lourd par logiciel de traitement d'images.
4. Les photos doivent être acheminées par courriel à maryse.massy@omvq.qc.ca avant le 10 septembre 2019.
5. Chaque photo doit être accompagnée d'un titre, d'une courte description, du nom du médecin vétérinaire qui apparaît sur la photo, s'il y a lieu, et des coordonnées complètes de l'auteur de la photographie, y compris son titre (Dr, Dre, M. ou Mme).
6. Les photos gagnantes des catégories 1 à 3 seront déterminées par un jury composé de représentants des commanditaires et de l'Ordre. Les critères qui guideront leurs choix sont : respect du thème associé à la catégorie (50 %), qualité technique (25 %), originalité (25 %).
7. Les photos reçues seront affichées lors du congrès de l'Ordre les 24 et 26 octobre 2019 et l'auteur de la photo qui aura reçu le plus grand nombre de votes par les médecins vétérinaires présents au congrès recevra le prix *Coup de cœur*.
8. Les gagnants seront informés par courriel après le congrès et recevront leur prix par la suite.

Consentement (obligatoire)

En signant ce formulaire et en remettant les photos pour le concours, le participant accorde tous ses droits de diffusion à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, qui se réserve le droit d'utiliser les photographies transmises dans ses publications. Le titulaire des droits d'auteur conserve tous les droits d'auteur et les crédits seront accordés au photographe.

Signature du photographe : _____

Date : _____